

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
112.75

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles - contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence "eau potable et assainissement" de la commune du Paradou.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles exerce la compétence en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2015 et d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017 conformément aux termes de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il en résulte pour le groupement l'obligation d'exécuter l'opération programmée initialement par la commune et, pour l'État ou les collectivités publiques ayant subventionné l'opération, l'obligation de procéder au transfert des aides financières accordées.

A cet égard, lors de la délibération du 14 septembre 2018, la Commission permanente du Conseil départemental a acté le transfert de l'aide financière allouée à la commune du Paradou au bénéfice de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles pour le programme de travaux 2015/2019 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement soit une subvention totale de 1.371.077 € pour une dépense subventionnable globale de 1.713.847 €HT.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre de la tranche 2018 du contrat départemental de transfert, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Pour la tranche 2018, le programme de travaux envisagé prévoit des interventions sur les réseaux d'eaux potable, d'assainissement et pluviales de la commune du Paradou. Les rues concernées par cette importante opération sont les rues Belle croix, Castillon sud et chemin de Bourgeac.

Le programme de travaux de la rue Belle croix concernera :

- l'eau potable
- les eaux usées
- les eaux pluviales

Le programme de travaux de la rue Castillon Sud et du chemin de Bourgeac concernera :

- les eaux pluviales

Le coût global des travaux, prévus de 2015 à 2019, est estimé à 1.713.847 €HT, dont 900 000 €HT pour la tranche 2018. La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles bénéficiant

pour ce projet d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 720 000 € pour la tranche 2018.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 21 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL